

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2015
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseiller municipal
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		M.	T.	ULMANN	Conseillère municipale
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.	LOCHER	Maire
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
Public	:	Aucun			
Procès-verbal		Mme Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2015.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
 - 4.2 Travaux complémentaires dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries suite à la création d'un terrain multisports – vote du crédit d'investissement et financement (CHF 45'000.- TTC)
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le président, M. Jean Le Guern, ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse l'absence de Mme Charlène Heiniger.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2015

Au Folio 5867, dans l'intervention de M. Favarger, rectification de l'erreur grammaticale comme suit : Ce n'est que 5 ans plus tard que furent organisés, du 5 au 17 septembre 1978, les pourparlers ayant *abouti* aux accords.

Au Folio 5873, l'intervention de M. Favarger est complétée comme suit :

M. Favarger apporte un complément concernant les Editions chénoises, dont l'assemblée générale a eu lieu il y a quelques jours à Chêne-Bourg. Il y était le seul représentant de Chêne-Bougeries, avec la nouvelle élue Mme Anne Déruaz-Lombard *et son époux*. Il regrette que les élus de Chêne-Bougeries n'aient pas été plus nombreux, sachant que tous les membres de la commission Culture auraient pu s'y rendre. Il y a également un Comité au sein duquel *M. Favarger siègera en compagnie de Mme Marion Garcia Bedetti, Conseillère administrative déléguée.* [...]

Au Folio 5875, Mme Sobanek remarque que la question qu'elle a posée à Mme la Conseillère administrative concernant l'aide sociale à Genève trouve sa réponse dans les propos de cette dernière, tel que formulé dans le procès-verbal. Elle devient donc inutile et Mme Sobanek propose de la supprimer par politesse.

- Après ces précisions et corrections, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 est approuvé par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le président informe qu'il n'y a pas eu de réunion du Bureau, mais il passe la parole à Mme Sobanek qui l'a demandée.

Mme Sobanek rappelle le contexte de la dernière séance du Conseil municipal de la législature qui vient de s'achever, séance qui a d'ailleurs duré très longtemps. En fait, il y a eu un malentendu sur la question de savoir qui allait rendre hommage aux conseillers municipaux sortants. Pour Mme Sobanek, il était évident que cela allait se passer comme au Grand Conseil, à savoir que c'est au chef de groupe qu'est confiée cette mission. Le secrétaire général ne lui a pas donné d'autre indication que celle relative à l'organisation d'un apéritif en l'honneur des conseillers municipaux sortants, mais aucun hommage n'a été rendu à Mme Colette Tiercy qui a passé seize ans dans cette enceinte. C'est l'occasion pour Mme Sobanek de réparer cet oubli et qu'il figure au présent procès-verbal.

Hommage à Mme Tiercy par Mme Marion Sobanek

Mme Colette Tiercy a été extrêmement active, elle a présidé pendant seize ans la commission Jeunesse. Elle y a mis toute son expérience de directrice des « Castagnettes » mais aussi son expérience de mère de famille et nombre d'entre nous ont énormément apprécié son bon sens. Cela veut dire que nombre de fois, alors qu'on se perdait dans des discussions et des considérations politiques et philosophiques, Mme Tiercy arrivait à placer une intervention qui relevait d'un grand bon sens.

Mme Tiercy est quelqu'un qui a énormément apporté dans ce Conseil municipal et je voudrais la remercier au nom de mon parti et aussi au nom du Conseil municipal, en tant qu'ancienne présidente, pour le travail qu'elle a fourni.

Mme Sobanek aimerait encore préciser qu'elle avait demandé au secrétaire général de lui indiquer quand aurait lieu le moment prévu pour rendre hommage aux anciens conseillers municipaux. Il lui avait été répondu que cela se ferait pendant la séance d'installation du Conseil municipal nouvellement élu. Or, elle doit dire que cette séance s'est déroulée dans un formalisme presque stalinien. Tout le monde était debout, comme à l'appel dans un camp de concentration, sans souci du mal de pieds que chacun pouvait endurer – par chance, personne n'est tombé – parce qu'il y avait apparemment une petite séance d'honneur avec remise de quelques fleurs aux conseillères municipales sortantes. Pour sa part, Mme Sobanek estime que quand quelqu'un donne de son temps, plusieurs fois par semaine, au sein d'un Conseil municipal, ce ne sont pas les quelques petits jetons de présence qui vont faire en sorte que les gens s'engagent. Il vaut donc la peine de reconnaître publiquement le choix d'un tel engagement. Mme Sobanek entend donc veiller au sein du Bureau, cette année, à la mise sur pied d'une manière plus formelle de prendre congé d'éventuels conseillers municipaux, au cours de l'exercice, mais surtout en fin de la législature. En sachant que cela coïncide toujours avec les élections et que les uns et les autres sont plutôt épuisés par la campagne électorale, il vaut effectivement mieux se préparer à l'avance afin d'éviter ainsi le risque de reproduire ce qui s'est passé cette année.

Le président remercie Mme Sobanek pour avoir rattrapé cet oubli.

Le président donne la parole à M. Locher, maire.

BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Les aménagements relatifs aux mesures anti-transit, mises en place dans le secteur de Conches, font l'objet d'une enquête publique qui durera jusqu'au 22 juin 2015.

Concernant le projet dit de « l'axe Frontenex », les études y relatives se poursuivent et aucun choix n'a encore été arrêté, à ce jour, concernant le type de véhicules appelés à l'emprunter, le moment venu, à savoir soit des trolleybus, soit des bus, voire des bus électriques autonomes.

La problématique du financement de ce projet demeure également à l'examen, ainsi que l'option d'une éventuelle délégation d'ouvrage complète à l'État par les communes concernées, en lien avec les aménagements nécessaires sur et sous le domaine public.

Conformément à la répartition des dicastères du Conseil administratif, pour la législature 2015 – 2020, laquelle vous avait, au demeurant, été communiquée dans les meilleurs délais possibles, le dossier relatif aux travaux de rénovation/transformation des immeubles, propriété de la commune ou de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, situés dans le périmètre du Village a été formellement transmis à mon collègue, Jean-Michel Karr.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du jeudi 21 mai 2015, de prolonger, pour l'heure au 30 septembre 2015, le contrat à durée déterminée liant la ville à Mme Déborah Dugourd, secrétaire au sein du BuPE.

Une décision ultérieure sera prise, après analyse des besoins en personnel administratif, tant du service communal de la Petite enfance, que de la crèche du « Nouveau Prieuré ».

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 28 mai, de modifier l'intitulé de la fonction « Chargée des Affaires sociales » en dénommant, désormais, cette dernière « Responsable des Affaires sociales ».

À cet égard, plus de deux cents dossiers de candidatures ont été reçus dans le cadre de l'ouverture d'un poste de secrétaire à 80 % au sein du service social communal.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 3 courant, de mettre fin, au 30 septembre 2015, au contrat de travail de durée indéterminée qui liait la ville à Mme Valérie Glardon, secrétaire en charge de la gestion administrative du cimetière communal.

Lors de cette même séance du 3 juin, notre Conseil a décidé d'augmenter de 80 % à 90 % le taux d'activité de Mme Lorena Bolognino, secrétaire de votre Conseil, ceci depuis le 8 courant, et bien évidemment après vérification du « disponible » budgétaire.

Conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de la veille, de nommer, en qualité de fonctionnaire à titre définitif, Mme Diana Mannisi-Baud, secrétaire à 50 % au sein du secrétariat général de la mairie.

Sachez encore, dans le domaine des ressources humaines, que M. Laurent Hirt, directeur du CSSM, nous a informé vouloir partir en pré-retraite au mois de mai 2016.

Par ailleurs, réponse a été transmise dans les délais impartis, à savoir au 12 juin 2015, à la Cour des comptes, concernant le suivi donné aux diverses recommandations contenues dans son rapport d'audit N° 68, relatif à la gestion des ressources humaines de la ville de Chêne-Bougeries.

En lien avec cette problématique, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 10 juin, de confier mandat à la société MMD Consulting, afin de mettre officiellement sur pied un Système de Contrôle Interne (SCI), portant sur l'ensemble des processus répertoriés dans le *Guide de contrôle interne* élaboré pour les communes genevoises.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a également décidé de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de divers mandataires, à savoir des fiduciaires, susceptibles de tenir la comptabilité générale communale.

DIVERS

Le Conseil administratif a reçu, le 13 mai, MM. Michel Pochon et Dominique Telley, respectivement responsable de secteur de vente Lac Léman Ouest et spécialiste du développement du réseau auprès de la Poste CH SA, concernant le devenir de la desserte postale de Conches.

Des contacts ont été pris avec la régie en charge de la gestion des locaux occupés par l'office postal de Conches, afin d'examiner si un prochain contrat de bail pourrait être établi avec un commerçant susceptible d'assurer la gestion d'une agence postale au N° 177, de la route de Florissant.

Dans un tout autre domaine, le Conseil administratif a été officiellement informé, par l'agence immobilière Edouard Brun & CIE SA, de la décision prise par le Groupement des propriétaires de la résidence de La Gradelle, lors de leur dernière assemblée générale du 20 mai 2015, de ne pas entrer en matière quant à la proposition consistant à créer un « espace de liberté pour chien » à l'avenue des Amazones, ceci à l'unanimité.

Ayant terminé ses communications, M. Locher aimerait faire part d'un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, par souci de transparence et également dans le but de tordre le cou à certaines rumeurs. Dans le cadre de la séance du Conseil municipal du 7 mai dernier, il avait indiqué que le Conseil administratif avait reçu les époux Meynet lors de sa séance du 30 avril. Il rappelle encore qu'à sa demande, les époux Meynet avaient, au préalable, été reçus par le Conseil administratif le 5 mars. Le Conseil administratif a donc revu les époux Meynet le 30 avril, afin de leur proposer d'acquérir les parcelles dont ces derniers sont propriétaires dans le centre du Village, propriétés qui intéressent la commune depuis plus de 35 ans et qui « bloquent » l'évolution de ce périmètre. Ensuite, les élections ont eu lieu.

Lors de la fête du samedi 6 juin donnée en l'honneur de Mme Grandjean-Kyburz, M. Locher a été très affecté d'apprendre, de la part de plusieurs membres de ce Conseil et d'autres personnalités de la commune, qu'il n'aurait pas fait diligence dans le cadre de ce dossier. C'est la raison pour laquelle, il aimerait donner lecture de la lettre que M. Léon Meynet a adressée au Conseil administratif en date du 26 mai :

Concerne : vente de mes immeubles et parcelles à Chêne-Bougeries

*Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur les Conseillers administratifs,*

Comme nous avons pu vous le dire lors de notre dernière entrevue avec votre Conseil au début du mois de mai, nous avons déjà, à cette date, pris des engagements avec un acheteur qui nous avait fait une offre qui nous convenait. Compte tenu des contacts avancés avec ce client, qui avait fait preuve, dans sa démarche auprès de nous, de constance et de loyauté, nous pouvions difficilement revenir en arrière et ce d'autant moins qu'il reprenait la cédule hypothécaire contractée auprès de la banque Migros.

En date du 5 mars nous vous avons fait part de nos intentions lors de notre rencontre à la mairie et afin d'accélérer un processus décisionnel de votre côté, nous avons été entendus par la commission du territoire en présence de monsieur le Maire Jean-Michel Karr le 11 mars.

A l'issue de cette seconde rencontre, qui devait pour nous être décisive, et après notre présentation que nous voulions ouverte et positive, tout disposé que nous étions à revoir notre positionnement vis-à-vis de la commune, Monsieur le Maire eu cette phrase aussi surprenante qu'inattendue : «Sachez que vous n'êtes pas obligés d'accepter l'offre des Meynet, et que dans ce cas nous traiterons avec les nouveaux propriétaires ».

C'était maladroit, et désécurisant, d'autant plus que nous avons déjà essayé de travailler de concert avec vous auprès de la Codha et qu'à cette fin nous avons envoyé une lettre précisant notre intention au Maire à ce sujet.

Nous étions d'autant plus décontenancés que nous n'avons eu aucun élément en retour de votre part ni reçu un résumé de l'échange verbal que nous avons eu pas plus qu'un extrait du procès-verbal des propos que nous avons échangés avec les élus à la commission du territoire.

Nous regrettons que toutes ces démarches entreprises auprès de vous n'aient pas abouties, mais nous ne pouvions pas rester plus longtemps dans l'incertitude d'une déclaration d'achat qui devait encore être avalisée par la commission des finances et par le Conseil Municipal, avec toutes les incertitudes qui les entouraient.

Mardi 26 mai, nous avons définitivement signé un acte de vente avec notre acquéreur privé qui a poursuivi ses démarches auprès de nous avec constance et loyauté.

Nous n'avons malheureusement plus le choix d'une autre issue mais restons néanmoins persuadés que, comme M. Jean-Michel l'a déclaré, vous saurez poursuivre avec le nouveau propriétaire les relations appropriées pour finaliser la reconstruction de la partie nord du village qui nous est chère selon le plan de site récemment validé.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, l'expression de nos sentiments distingués.

Léon Meynet

M. Locher ne peut que formuler ses vœux afin de pouvoir aller de l'avant avec ce plan de site mais il ne souhaitait pas être directement et personnellement mis en cause concernant cette problématique.

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

CULTURE

Bilan

Les festivités du **Centenaire du Chênois** regroupant un cocktail, une exposition à l'Espace Nouveau Vallon et un superbe concert donné par l'Orchestre des Trois-Chêne au point Favre à Chêne-Bourg ont connu un grand succès. De nombreuses personnes se sont intéressées, notamment à venir découvrir les fabuleuses archives des 100 dernières années de la vie du journal

Le Chênois, exposées du 8 au 25 mai. Nous tenons à féliciter le comité du Chênois ainsi que tous les acteurs qui ont pu réaliser cet anniversaire cher à nos trois communes.

Le 26 mai a eu lieu le traditionnel **repas du corps enseignant, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Bon nombre d'entre vous étaient au rendez-vous pour cette soirée amicale et de rencontre sous le thème méditerranéen avec tous les acteurs qui œuvrent pour les élèves de notre ville.

La fête nationale annuelle des voisins le vendredi 29 mai a été particulièrement bien accueillie par une bonne partie de nos communiens. Tables, bancs, t-shirts et ballons ont été largement distribués.

Les événements à venir

Dès demain, à 20h00 ainsi que samedi 20 juin à 20h00, retrouvez les comédiens amateurs de **l'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève**, pour deux représentations à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Sous le titre « Mariages », cette mise en scène réalisée par Nathalie Cuenet, Xavier Fernandez Cavada et Valérie Poirier, à travers le regard ludique et acéré de l'auteur Eugène Labiche, traite du thème du mariage et de l'évolution de la société ainsi que des relations hommes-femmes. Des collations suivront ces deux représentations pour permettre au public de rencontrer les acteurs et les scénaristes.

Puis ce sera au tour des écoles de fêter dignement la fin de l'année scolaire, avec **la fête des promotions le vendredi 26 juin placée cette année sous le thème de « La Lumière »**. Comme à l'accoutumée, l'après-midi sera dédié aux enfants de l'Établissement scolaire de Chêne-Bougeries. Au programme : balades à poney, maquillages, châteaux gonflables, manèges, baby-foot humain, etc.... A 18h15, la cérémonie officielle accueillera à la salle communale Jean-Jacques Gautier, les autorités, les élèves de 4/5P à 8P ainsi que leurs parents pour la remise des prix spéciaux avec des prestations sur scène des élèves de 8P, le tout soutenu par les allocutions des autorités ainsi que de Mme Desjacques-Privato.

Place ensuite au cortège et à la fête, agrémentée de divers stands de nourritures, prestations des fanfares, puis orchestre live.

Parallèlement, le coup de départ pour la seconde édition du **Laboratoire musical** aura été lancé, le 24 juin avec les premières répétitions de l'Orchestre. Dès le 27 juin, la semaine musicale s'ouvrira par un cocktail de bienvenue, suivi de la projection d'un documentaire de

la RTS : « Mon Ring à moi », nous faisant découvrir les coulisses du Grand Théâtre de Genève, à l'occasion de la préparation des représentations de ce cycle phare de l'œuvre de Richard Wagner.

Place ensuite à un large programme de concerts – notamment mardi 30 juin, jeudi 2 et samedi 4 juillet au parc Stagni - masterclass, répétitions, animations pour les enfants, etc... jusqu'au 5 juillet. Retrouvez le programme détaillé sur le site du Laboratoire musical.

Pour votre information, ce mois d'août n'accueillera plus **le festival Bimbadaboum**, l'association dudit festival ayant cessé son activité cette année.

Pour la rentrée, c'est sous le tempo espagnol que la saison d'automne reprendra, avec un magnifique concert **le jeudi 17 septembre à 20h00** à la salle communale du Tremendo Cuarteto. « **Songes Ibériques** » est un voyage musical plein de charme et d'émotions, où le public découvrira les richesses de la culture espagnole.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

J'ai eu le plaisir de rencontrer, vendredi 12 courant, bon nombre des membres du Comité du jardin d'enfants « Les Castagnettes ».

Comme vous le savez déjà peut-être, seuls 11 enfants en moyenne sont inscrits les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin, et 5 ou 6 enfants pour les lundis, mardis et jeudis après-midi.

Une importante campagne de communication va donc être lancée afin de recueillir un plus grand nombre d'inscriptions d'ici la fin de l'année civile.

À titre exceptionnel, la rentrée, au jardin d'enfants « Les Castagnettes », a été fixée, cette année encore, au 31 août 2015.

Par ailleurs, l'acte de vente, par le Bureau Central d'Aide Sociale à la commune de Chêne-Bougeries, de lots de PPE et de servitudes d'usage de parkings construits dans le périmètre du complexe intergénérationnel du « Nouveau Prieuré » et dévolus à la future crèche, a été signé en mairie, le vendredi 12 juin dernier, par mon Collègue et Maire, M. Locher et par moi-même.

AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil administratif a décidé de retenir, le mardi 15 septembre et le jeudi 24 septembre 2015, comme dates pour la traditionnelle « Sortie des Aînés », dont la destination sera Les Diablerets. Vous serez sollicités pour accompagner nos aînés dans les bus.

Dans le cadre du programme communal d'aide au développement, deux associations actives au Népal, où a eu lieu récemment un tremblement de terre majeur, soit les associations *Surya Drukpa Suisse* et *Anitié*, ont d'ores et déjà bénéficié d'une subvention 2015, d'un montant de CHF 5'000.- chacune.

La rencontre annuelle de la Fédération genevoise de coopération a eu lieu, lundi 15 courant. Mme Garcia Bedetti précise s'y être rendue en compagnie de la responsable du service Social communal.

Mme Garcia Bedetti indique encore que dans le cadre de l'action « prévention canicule », mise sur pied par la Direction générale cantonale de la santé, le service Social communal est en contact avec plusieurs régies, afin de promouvoir une campagne d'affichage, non seulement sur le domaine public, mais également dans les entrées des immeubles.

PREVENTION ET SECURITE

Police municipale

Dans le cadre de la campagne « *GE_veille sur nos aînés* », développée par le Département de la sécurité, la police municipale a participé, en date du lundi 8 juin, à une présentation du chef de la Brigade des vols et incendies, destinée aux locataires de la résidence pour personnes âgées autonomes de la Gradelle.

Lors de cette présentation, les aînés de la résidence ont pu bénéficier d'une sensibilisation afin d'éviter notamment d'être victimes de vols à l'astuce, « à la fausse qualité » (faux plombiers suivis de faux policiers, faux neveux), ainsi que de conseils en matière de sécurité sur la voie publique.

Constatant les craintes des participants, la police municipale a proposé aux aînés de ne pas hésiter à solliciter la présence d'un agent, au besoin, quand ils entendent prélever des sommes d'argent relativement importantes.

Nous vous remercions de contribuer à relayer cette information auprès de personnes âgées, qui ressentiraient le besoin d'un tel accompagnement.

En matière de prévention des cambriolages...

...La présence dissuasive de la police municipale dans nos rues est vraiment essentielle.

Les événements de lundi dernier l'ont nouvellement démontré : dans la matinée, nos agents ont remarqué deux jeunes femmes, logeant au chemin De-La-Montagne, qui se rapprochaient, de manière suspecte, d'une personne âgée ; les fouilles d'usage ont permis de découvrir notamment des tournevis et autres objets servant usuellement à des cambriolages ; ces deux personnes, dépourvues de documents d'identité et en situation illégale sur le territoire suisse, ont été acheminées à la Brigade des cambriolages.

Sécurité piétons-cyclistes

De nouvelles campagnes de prévention en matière de sécurité des cycles et piétons dans le Village, avec relative distribution de cartes appelant à plus de prudence, ont été menées par la police municipale et une équipe de jeunes « en petits jobs », durant les mois de mai et de juin.

Parallèlement à cette vaste action de sensibilisation et de prévention, appelée à durer et se répéter, il y aura lieu de reprendre également les contrôles répressifs, suite à de nouvelles doléances vis-à-vis de cyclistes qui ne jouent pas le jeu et continuent de rouler à vive allure sur les trottoirs.

Domaine jeunesse et action communautaire

Fête de la musique

Le Conseil administratif, sur proposition de Mme la Conseillère municipale Marion Sobanek et du conseiller municipal M. Flávio Borda d'Água, a décidé d'accorder son soutien à deux

jeunes gens, qui diffuseront de la musique électronique sur une ancienne camionnette de chantier décorée et dénommée SubBassBuss. Afin de promouvoir la prévention en matière de consommation d'alcool, les organisateurs proposeront exclusivement des sirops, au prix de CHF 1.-. Cette diffusion aura lieu :

- Le vendredi 19 juin de 19h00 à 24h00, le samedi 20 juin de 14h à 24h et le dimanche 21 juin de 14h à 19h, sur la place Colonel-Audéoud.

Seront présents également, pour l'occasion, des jeunes de « Lâche pas ton pote » : action de prévention par les pairs en matière de consommation d'alcool et de produits psychotropes : un projet que nous menons avec les travailleurs sociaux hors murs, dans les espaces publics, à Chêne -Bougeries pour la troisième année consécutive et à laquelle s'est associée la commune de Chêne-Bourg.

Action Rigol'eau

Le 17 juillet, le CRL et les TSHM Trois-Chêne proposeront des animations, un goûter et des grillades, sur la Place Colonel-Audéoud de 16h00 à 23h00.

Les parents, dont les enfants sont inscrits au centre aéré, seront invités à venir y rechercher leurs enfants ; les habitants des quartiers voisins et les commerçants seront conviés à participer à l'événement.

Des jeux sympatiques sont prévus comme du Bubble Foot (à l'intérieur de grosses boules gonflables), des percussions sur des bidons, ainsi que la diffusion d'un dessin animé.

Communications de M. Jean-Michel Karr, Conseiller administratif.

CIE 21 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE CHENE-BOUGERIES

Sur proposition du Commandant de la Cie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a accepté, hier, la radiation de l'aspirant Daniel Cuns.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Les membres de l'anciennement dénommée commission Mobilités-Nature-Environnement ont reçu, lors de leur séance du 21 mai 2015, cinq étudiants de l'hepia en compagnie de certains de leurs maîtres pour une présentation concernant un éventuel réaménagement du parc des Crêts-de-Florissant.

À cet égard, il convient de relever l'intérêt tout particulier de l'un des cinq projets présentés, à savoir celui envisageant la construction d'une passerelle sur l'Arve.

Cela étant, le cofinancement par la commune d'une étude y relative plus détaillée, réalisée en partenariat étroit avec la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP/DETA), n'est plus à l'ordre du jour.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Sachez que j'ai eu le plaisir de participer, le 18 mai, à une rencontre entre les magistrats de 11 communes et M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du DALE, concernant le financement de l'aménagement.

La création d'un Fonds urbain, sur le modèle du FIA, est à l'examen étant précisé que ce futur mécanisme de financement prévoit le versement, par l'intermédiaire de ce futur compte, d'un montant forfaitaire de CHF 8'000.- par logement construit en zone de développement.

Ce fonds serait initialement alimenté, à hauteur de CHF 29'000'000.-, et devrait également permettre le financement d'aménagements d'espaces publics, à concurrence de 50 % de leur coût, et ceci pour autant que les communes concernées puissent faire la démonstration qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de financer seules lesdits coûts.

À ce jour, onze communes sont associées au processus en cours, le dossier étant toutefois appelé à être transmis prochainement à l'ACG puisque toutes les communes seront appelées à contribuer au Fonds. L'ordre de contribution évoqué représenterait 1 centime additionnel.

Concernant le périmètre dit de « Malagnou/Paumière », lequel a été récemment déclassé en zone de développement 3, un courrier, portant la signature des trois membres de notre Conseil, a été envoyé à Mme Lauren Baddeley, architecte mandatée par les principaux propriétaires des parcelles situées dans ce périmètre, afin de préciser que l'Exécutif communal n'avait pas d'objection quant à la nature du projet remanié que cette dernière a présenté, en vue du dépôt d'une demande de renseignements (DR) auprès du département, étant encore précisé que ledit projet se conçoit comme une alternative au projet de densification majeure envisagée par le département dans ce secteur.

Lors de sa séance du 28 mai, le Conseil administratif a décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre d'une « cession-reprise de bien » relative à la parcelle N° 472 du cadastre de Chêne-Bougeries.

Notre Conseil a été reçu pour la forme et *in corpore*, le 4 courant, par MM. François Longchamp et Antonio Hodgers, respectivement Président du Conseil d'État et Conseiller d'État en charge du DALE, concernant le projet de modification de limite de zones dans le secteur du chemin De-La-Montagne, suite au préavis défavorable qui avait été émis par votre Conseil, lors de sa séance du 16 avril 2015.

Nous avons détaillé la position des autorités délibérative et exécutive communales, hélas sans vraiment convaincre. Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il irait de l'avant en soumettant prochainement ses propositions au Grand Conseil.

Sachez encore que le Conseil administratif a reçu, lors de sa séance de la veille, des représentants de la société Concorde SA, pour une présentation de l'état d'avancement de leur projet appelé « Les Jardins de la Colombe » qui se situe sur le périmètre de l'ancien centre sportif de la Banque cantonale de Genève à Conches.

Par ailleurs, notre Conseil recevra, lors de sa séance du 26 août 2015, des représentants du DALE pour une présentation du Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries.

À cet égard, une présentation similaire aura lieu à votre attention, lors de la séance élargie de la commission Territoire, prévue le 7 septembre 2015.

Concernant la rénovation/transformation du Village de Chêne-Bougeries, mandat a été donné au Comptoir Immobilier Genève, afin d'élaborer le cahier des charges d'un concours d'architecture, relatif au chantier dit « B » englobant les bâtiments situés entre les N^{os} 5 et 15 de la rue de Chêne-Bougeries. Il s'agit du « plat de résistance » du Village puisque le chantier « A » qui concerne les bâtiments situés à hauteur des N^{os} 21 à 27 a déjà fait l'objet d'un crédit accordé par votre Conseil municipal en vue du dépôt d'une demande en autorisation de construire.

Ayant terminé ses communications et ignorant qu'il serait donné lecture d'une lettre concernant le Village par son collègue, M. Karr tient à ajouter quelques éléments à ce sujet. Il est obligé d'improviser mais il le fait par nécessité pour relever que la séance de la commission Territoire, qui a eu lieu le 11 mars, a fait l'objet d'un procès-verbal qu'il invite à relire très attentivement. Il invite également ceux qui étaient présents à faire appel à leur mémoire puisque la citation qui figure dans la lettre de M. Léon Meynet a été prise véritablement hors contexte. Il en veut pour preuve qu'un mois plus tard, soit le 7 avril, les époux Meynet ont été reçus par le Conseil administratif, pour entendre ce dernier réaffirmer in corpore son soutien au projet d'acquisition par la commune des bâtiments situés à hauteur des N^{os} 17-19 et de la parcelle y associée. À cette occasion, le Conseil administratif a formulé une offre préliminaire basée sur une étude déterminant la valeur des biens-fonds. Sans vouloir trahir le secret des délibérations du Conseil administratif, M. Karr souligne toutefois que le résultat de cette étude concluait à une valeur transactionnelle inférieure de moins de CHF 100'000.- au prix de vente envisagé par les propriétaires. Il a donc été extrêmement surpris, et blessé également, de recevoir cette lettre, comme son collègue M. Locher puisque cette missive pouvait laisser croire que le Conseil administratif n'avait pas entrepris ce qu'il fallait en temps voulu. Or, la balle était dans le camp des époux Meynet. À l'issue de cette séance, il avait été convenu que les époux Meynet remettraient, en vue des négociations à venir – copie de leur dossier hypothécaire qu'ils auraient souhaité jeter dans le « panier de la mariée » en quelque sorte dans l'objectif que la commune reprenne ladite hypothèque. Le Conseil administratif est resté plusieurs semaines dans l'attente de ces documents. Le secrétaire général a, au demeurant, recontacté les époux Meynet pour savoir s'ils allaient bien donner suite, et cette lettre est tombée comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Elle a donné lieu à une réponse le 5 juin, adressée à M. Léon Meynet. M. Karr donne lecture de cette lettre réponse :

Concerne : parcelles 434, 435 et 437

Cher Monsieur,

Votre courrier daté 26 mai 2015 adressé au Conseil administratif concernant la vente des parcelles susmentionnées dont vous êtes propriétaire dans la commune de Chêne-Bougeries a bien évidemment retenu toute notre attention. A cet égard, nous vous transmettons copie en annexe à la présente d'un extrait de procès-verbal de la séance de la commission Territoire du Conseil municipal du mercredi 11 mars 2015, séance au cours de laquelle vous avez été auditionné en compagnie de votre épouse. Vous constaterez à la lecture de ce dernier que les propos que vous nous prêtez dans votre courrier du 26 mai diffèrent quelque peu de ceux relatés dans le procès-verbal de séance en question. En marge de toute divergence d'interprétation et pour regrettable que soit cette dernière, nous tenons avant tout à réitérer

la volonté du Conseil administratif de Chêne-Bougeries de trouver dans un avenir le plus proche possible une solution permettant la mise en œuvre du projet d'aménagement de l'espace public situé à l'arrière des bâtiments sis en front de rue de Chêne-Bougeries. En conséquence, nous vous serions infiniment gré d'examiner les mesures conservatoires qui pourraient éventuellement être prises afin de différer la vente que vous nous avez annoncée des immeubles dont vous êtes propriétaire dans le périmètre du Village.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

À ce jour, M. Karr informe qu'aucune réponse n'a été donnée à ce courrier.

Programme de législature de M. Locher, Maire.

Lorsqu'il est arrivé au Conseil administratif, il y a quatre ans, M. Locher rappelle qu'il lui avait été demandé de présenter un projet de législature. Il avait été un peu pris de court, parce que, nouvellement élu, on ne connaît pas forcément bien l'ensemble des dossiers dont on va avoir la charge ainsi que l'organisation interne de la commune. Un certain nombre de membres des groupes Vert et Socialiste, en particulier, avaient toutefois trouvé que c'était un peu dommage. Aujourd'hui, les choses ont changé, cela fait quatre ans qu'il est en fonction, et M. Locher souhaiterait informer le Conseil municipal des objectifs qu'il se fixe pour ces cinq prochaines années. Cela permettra aux conseillers municipaux entrants d'avoir une idée de l'inventaire des dossiers qui vont être traités en commissions puis au niveau du Conseil municipal. M. Locher pense également qu'il est important que les membres du Conseil soient systématiquement informés afin qu'ils puissent donner leur avis et l'interpeler, cas échéant. Il se limitera aux principaux projets.

En premier lieu, concernant l'administration et les finances, M. Locher rappelle l'important travail en cours avec la commission du personnel en vue d'une refonte du statut. Il a pris comme exemple ce qui s'est fait à Veyrier et qui fonctionne très bien dans cette commune. Ce projet de statuts est régulièrement discuté avec la commission du personnel et il sera bien évidemment présenté au Conseil municipal à qui il appartiendra de se prononcer.

En marge de cette refonte du statut du personnel, il convient de parler encore des diverses recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport d'audit N° 68 et dont M. Locher a fait état dans ses communications précédentes. Une grande majorité de ces recommandations a déjà été mise en œuvre à ce jour. D'autres ne pourront être mises en œuvre qu'en fonction des discussions partiales en cours concernant le statut du personnel.

Concernant la comptabilité, M. Locher remarque que la commune se trouve actuellement au milieu du gué, entre deux plans comptables différents. Elle va passer du plan comptable MCH1 au plan comptable MCH2 dont la version genevoise est élaborée par l'association des communes genevoises (ACG). Ce plan sera beaucoup plus précis, plus transparent aussi, mais il va rendre les comparaisons avec les exercices antérieurs plus délicates encore. À noter que la commune compte toujours s'appuyer sur des compétences externes, choix qui a d'ailleurs généré une économie de l'ordre de 24 % sur l'exercice 2012 / 2013. Actuellement, si on intègre les coûts liés à la formation, aux variations importantes du volume de travail durant l'année, il est vraisemblable que les économies seront encore plus grandes. M. Locher entend poursuivre cette pratique qui, à l'usage, s'est montrée très satisfaisante.

Le budget 2016 sur lequel le Conseil municipal sera appelé à se prononcer en novembre est déjà en cours d'élaboration. Il s'agit actuellement d'un travail d'analyse des charges récurrentes, telles que les amortissements, les loyers, les énergies, par exemple, ... Les chefs de services planchent sur les dépenses qu'ils anticipent pour 2016. Cependant, une grande incertitude plane au niveau des recettes fiscales. C'est bien le département dont M. Dal Busco a la charge qui transmet les estimations, commune par commune, en intégrant toutes les données contenues dans diverses études prospectives pointues à disposition. M. Locher tient à préciser qu'il est à disposition cet été pour recevoir demandes et suggestions, remarques ou critiques de la part des membres du Conseil. On peut d'ailleurs le contacter par courriel, si nécessaire.

M. Locher rappelle qu'il existe une Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries qui, historiquement, avait été prévue pour acquérir des immeubles dans le « Goulet ». En outre, la commune possède quelques bâtiments locatifs qui sont actuellement gérés directement par le Conseil administratif. La volonté de M. Locher est de créer une Fondation communale pour le logement et d'y intégrer tous les bâtiments de la commune, dont la gestion serait donc séparée de celle des comptes communaux en tant que tels. La commission Finances a déjà été amenée à travailler à plusieurs reprises sur le sujet et elle a amendé divers projets de statuts qui s'inspirent fortement du fonctionnement de la Fondation pour le logement de Versoix. Ce travail a débuté en 2010 et M. Locher aimerait venir avant Noël 2015, devant le Conseil municipal, pour finaliser ce dossier.

En ce qui concerne la gestion des déchets qui fait dorénavant partie intégrante de ses dicastères, M. Locher aimerait initier des campagnes de sensibilisation, à la fois dans les écoles et auprès de la population en général. Dans le cadre d'une analyse de coûts, il entend introduire à l'essai une réduction du nombre des levées hebdomadaires d'ordures ménagères, à savoir passer de trois à deux collectes.

S'agissant des travaux, M. Locher indique les principaux objectifs suivants :

- L'énorme chantier en cours pour l'isolation des façades de l'école de la Gradelle et qui doit être mené à bien d'ici la fin de l'année, pour autant que le planning initial puisse être parfaitement tenu.
- Pour ceux qui ne le savent pas, un projet d'aménagement des combles du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne afin d'y créer des logements pour étudiants, la configuration des lieux ne se prêtant pas à la création de véritables appartements a été présenté il y a quelques mois déjà. Ce projet avance et M. Locher espère le finaliser dans le cadre de cette législature.
- La commune possède également un superbe bâtiment communément appelé « le pigeonnier », qui reste sous-occupé puisqu'il abrite le seul service des Parcs et promenades ainsi qu'un certain nombre de dépôts. M. Locher souhaiterait initier un projet d'assainissement complet de ce bâtiment, avec une réaffectation de ces locaux afin que la population de Chêne-Bougeries puisse pleinement en bénéficier. Il s'agit aussi de le préserver car, même s'il est régulièrement entretenu, une remise à niveau relativement importante s'impose. Un réaménagement complet des surfaces entourant ce bâtiment doit être envisagé. Une étude doit être conduite concernant l'opportunité réelle de maintenir en ces lieux une déchetterie verte, laquelle est extrêmement peu utilisée par le public. En fait, elle est abondamment utilisée par un très petit nombre

d'utilisateurs qui sont principalement des acteurs professionnels alors qu'en parallèle une levée à domicile des déchets végétaux est proposée à nos communiens. En conséquence, une réflexion s'impose dans le but de pouvoir offrir à nos habitants les infrastructures les plus adaptées possibles.

- Mme Garcia Bedetti a fait allusion au projet de nouvel EVE (Espace de Vie Infantile) sur les terrains propriétés de l'Association de la Pommière dans le secteur de Conches. L'obtention d'un droit de superficie par la commune permettrait la construction de cet EVE.
- L'agrandissement de l'école de Conches reste pour la commune un dossier qui tel le serpent se mord la queue. M. Locher avait déjà parlé de l'échec des pourparlers conduits à ce jour avec les services administratifs de l'État dans l'idée d'empiéter sur des parcelles voisines en vue de réaliser cet agrandissement. Lors de la précédente législature, le Conseil municipal avait voté un crédit d'études qui n'a pas été entièrement utilisé puisque les démarches auprès des services administratifs de l'État ont dû être stoppées. La commune a écrit à deux reprises à Mme Emery-Torracinta, à savoir les 30 octobre 2014 et 21 mai 2015, mais elle attend toujours une réponse. Il faut que cet objet avance puisque manifestement les besoins vont continuer à augmenter dans ce secteur.

En ce qui concerne les routes, un plan quinquennal d'entretien a été présenté lors de la précédente législature. Il a débuté l'année dernière et M. Locher entend le poursuivre dans le cadre du budget 2015, l'objectif étant de poursuivre avec constance ce nécessaire entretien au cours des années à venir. À ce sujet, on mentionne régulièrement la problématique du revêtement phonoabsorbant. Il va de soi que la pose de ce type de revêtement est à priori justifiée. Il existe néanmoins de très fortes contraintes techniques. Cela signifie que si d'ailleurs quelqu'un remarque cet été qu'une portion de route en cours de réfection n'est pas recouverte de phonoabsorbant, ce sera en raison d'aspects techniques mûrement réfléchis et non pas à cause d'un oubli.

Le réseau d'assainissement continuera à être entretenu et développé. À chaque opportunité, la commune s'efforcera de se conformer aux normes en initiant divers travaux de mise en séparatifs tout en respectant le principe de proportionnalité. Ainsi, pour ceux qui s'en souviennent, un projet de réfection complète des séparatifs de l'avenue de l'Ermitage avait été élaboré. Cependant, au vu du nombre de maisons raccordées sur ce long tronçon par rapport à d'autres secteurs qui nécessitent en priorité un assainissement, il faut faire des choix. Il n'est pas possible de tout réaliser simultanément, mais ce dossier continuera à être géré avec une vue d'ensemble.

Par ailleurs, concernant les bâtiments communaux accessibles au public, M. Locher souhaite pouvoir progressivement, voire d'une seule fois, mettre l'ensemble de ces derniers sous sécurité incendie, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il entend profiter de ce futur chantier pour moderniser les systèmes de sécurité afin de disposer d'alarmes automatiques et éviter ainsi de devoir actionner ces dernières manuellement.

Enfin, concernant les services extérieurs, le mot d'ordre qui a été donné, depuis le début de cette législature, consiste tout simplement à continuer d'entretenir la voirie communale, à balayer et à entretenir le mieux possible les parcs et autres espaces publics.

M. Locher entendait ainsi profiter de cette première séance pour mettre le Conseil municipal au courant de l'orientation qu'il souhaite donner à son mandat.

Programme de législature de Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Mme Garcia Bedetti va tenter de faire de même que son collègue, mais elle n'est pas dans la même situation, puisqu'elle est en fonction depuis quelques jours seulement. Elle ne peut donc évoquer que les grandes lignes de son programme de législature. Elle a déjà rencontré à plusieurs reprises les chefs de service et elle peut dire qu'elle a trouvé des collaborateurs motivés, passionnés et intègres. Mme Garcia Bedetti compte bien s'appuyer sur le personnel communal pour mettre en œuvre différentes actions qu'elle juge prioritaires.

Ainsi et concernant le domaine de la prévention et de la sécurité, il lui semble inévitable d'ajouter un APM à l'équipe en place. La date de recrutement n'est pas encore définitivement fixée mais au vu des modifications des prérogatives des policiers et de l'augmentation de la population ainsi qu'afin de pouvoir renforcer les horaires des patrouilles, cela paraît nécessaire.

Mme Garcia Bedetti aimerait également initier quelques projets de prévention à l'image du programme « AO-Cadeau ». Cette campagne avait été lancée à l'initiative de certains membres du Conseil municipal et si d'autres bonnes idées devaient surgir, Mme Garcia Bedetti serait bien évidemment preneuse. Elle sait également qu'elle peut compter sur les collaborateurs pour proposer de nouveaux projets puis pour les mettre en œuvre avec beaucoup d'énergie.

Il n'existe actuellement pas d'emplacement dédié au covoiturage à Chêne-Bougeries. À cet égard, Mme Garcia Bedetti compte contacter la société Mobility pour examiner comment mettre ce service à disposition des habitants de la commune. Elle est persuadée que ces derniers pourront définir leurs besoins avec précision, puis il s'agira de trouver un ou plusieurs lieux qui leur conviennent. Dans le même ordre d'idée, elle compte suivre le développement des projets de vélos en libre service pour que Chêne-Bougeries ne soit pas en retard dans ce domaine, même si elle n'est pas elle-même une grande cycliste.

Concernant la petite enfance et les écoles, le grand projet consistera à ouvrir le 31 août la crèche du « Nouveau Prieuré », avec ses 60 places et 57,5 heures d'ouverture hebdomadaire. À ce jour, 63 enfants sont déjà inscrits et il est certain que le projet correspond véritablement à un besoin. Mme Garcia Bedetti participera bien entendu avec M. Locher au projet de construction d'un espace de vie infantine (EVE) en collaboration avec l'association de la Pommière à Conches. Le but est la création d'une crèche pour 50 enfants, d'un restaurant scolaire de 69 places pour l'école de Conches, soit une surface de l'ordre de 900 mètres carrés. Et Mme Garcia Bedetti insistera beaucoup sur le fait que ces espaces devront être fonctionnels et modulables, qu'une crèche puisse être transformée en jardin d'enfants et vice-versa en fonction des besoins. En 2017, le jardin d'enfants des « Castagnettes » déménagera dans de nouveaux locaux situés en rez-de-chaussée des immeubles de la CODHA dans le secteur J.-J. Rigaud. Le jardin d'enfants sera alors ouvert matins et après-midi et accueillera simultanément les différentes classes d'âges, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les locaux seront suffisamment grands pour pouvoir le faire.

Un des rêves de Mme Garcia Bedetti, consiste à créer un fonds pour proposer une allocation de garde d'enfants à domicile pour les mamans et papas. C'est une alternative à la crèche qui

existe dans certains pays nordiques et s'adresse principalement aux très jeunes enfants. Certains parents aimeraient s'occuper de leurs enfants mais ils ne peuvent pas se le permettre financièrement. Mme Garcia Bedetti entend entamer une discussion dans ce sens au sein de la commission Petite enfance et Jeunesse.

La culture est un dicastère qui fonctionne bien. Certaines manifestations sont déjà planifiées et la commission suit ces activités avec sérieux. Mme Garcia Bedetti ne pense pas apporter d'importants changements à court terme et pour l'année scolaire à venir. Elle continuera dans la lignée de ce qui se faisait jusqu'à ce jour. Bien entendu, s'il y a un domaine qui rime avec créativité, émotion et nouveauté, c'est bien la culture et il conviendra d'adapter le programme à l'avenir. Pour rappel, le 1^{er} Août 2016 aura lieu à Chêne-Bougeries.

Enfin concernant le domaine social et principalement l'aide au développement, Mme Garcia Bedetti rappelle que la pratique à ce jour consistait à allouer à cette dernière 0.7 % du budget communal. Ce mode de faire implique que l'aide au développement soit calculée sur la base des dépenses budgétées et non pas sur celles réellement engagées. En fait, il lui semble plus logique de calculer le montant de cette aide sur la base des recettes fiscales effectivement perçues. Elle fera donc une proposition dans ce sens lors du vote du budget par le

Conseil municipal. Mme Garcia Bedetti a également l'intention de renégocier avec la FGC (Fédération genevoise de coopération) un nouvel accord-cadre à partir du 1^{er} janvier 2016, le précédent venant à échéance à la fin de l'année en cours. Elle n'envisage pas de diminuer la partie de l'aide humanitaire confiée à la FGC, au contraire, elle souhaiterait l'augmenter. D'autre part, elle aimerait privilégier des projets dans le domaine de la formation, et de façon générale pour toutes ces aides, elle souhaiterait soutenir de manière plus importante un nombre plus restreint de projets, pour éviter le saupoudrage. Une telle approche aura pour avantage également de dégager du temps au niveau du service social communal permettant aux collaboratrices de se pencher sur des problèmes importants au niveau communal et de se rendre parfois chez les habitants. Cette façon de faire sera évidemment présentée au Conseil administratif. Il convient également de rappeler qu'actuellement, les coûts généraux de fonctionnement du service Social communal représentent 40 % du montant de l'aide distribuée. Il est donc évident qu'il existe là un potentiel d'économies qui pourrait servir à augmenter l'enveloppe budgétaire dévolue au domaine social. La population âgée de la commune est en constante augmentation. Comme chacun le sait, le 9 % de ses habitants ont plus de 79 ans, ce taux correspondant au double de la moyenne nationale. Mme Garcia Bedetti estime qu'il faut se préoccuper des besoins de cette population particulière. À cet égard, elle a quelques idées qu'elle peut déjà livrer en vrac ce soir : soutenir davantage, par exemple le club des aînés, compter sur des bénévoles pour organiser des manifestations ou des transports divers. Elle a eu plusieurs échos de la part de personnes âgées qui lui ont dit que les concerts organisés dans la commune étaient magnifiques, mais qu'elles ne pouvaient pas s'y rendre, n'ayant aucune aide de leur famille pour les y amener. Mme Garcia Bedetti entend donc bien proposer prochainement un projet dans ce sens.

À l'image de son collègue, M. Locher, Mme Garcia Bedetti est prête à discuter de ces priorités avec les membres du Conseil au courant de l'été.

Le président demande si M. Karr a également quelque chose à ajouter.

M. Karr indique qu'il a pris connaissance avec intérêt des orientations de ses deux collègues puisqu'ils n'en ont pas parlé en séance du Conseil administratif. Il a donc pris un certain

nombre de notes, ce qui ne lui a pas laissé le temps de rédiger un programme de législature à la volée. Si cela intéresse les membres du Conseil, il pourra préparer une présentation de ses objectifs de législature, mais pour l'instant, suffisamment de temps de parole a été donné au Conseil administratif pour qu'il passe son tour.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Le président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher explique qu'il s'agit d'une délibération très technique, sur recommandation du Service de surveillance des communes, comme cela a déjà été le cas lors de la précédente législature. Le but consiste à donner délégation formelle au Conseil administratif pour les quatre points indiqués dans la délibération, ce qui lui permettrait éventuellement, le cas échéant, d'agir, par exemple, dans le cadre d'un échange de parcelle. De mémoire, la dernière fois que le Conseil administratif a utilisé cette compétence, il s'agissait d'une rectification de l'alignement d'un trottoir, laquelle a donné lieu à un échange d'une bande de terrain de 20 cm de largeur entre l'État et la commune.

Le président ouvre la discussion.

M. Bauduccio observe qu'une telle délégation de compétences avait effectivement été accordée au cours de la dernière législature. Il invite quand même le Conseil administratif à informer le Conseil municipal s'il y a lieu, à savoir lorsque l'Exécutif fait usage de cette compétence particulière.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA
PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, AL.1,
LETTRE K, DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL
1984

Vu la teneur de l'article 30, al. 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **18 voix pour et 1 abstention**

- De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales, à condition que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
- Cette délibération est valable, sous réserve de révocation, jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

4.2 Travaux complémentaires dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries suite à la création d'un terrain multisports – vote du crédit d'investissement et financement (CHF 45'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher explique que la délibération concerne en fait trois objets situés au même endroit et vu les montants en jeu, il a été proposé d'inclure le coût de l'ensemble des travaux projetés dans un seul crédit. Il rappelle, à l'intention des nouveaux membres du Conseil, qu'une structure appelée Agorespace avait été créée dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries, dans le cadre d'un projet éducatif, avec la participation de jeunes. Il s'est avéré par la suite qu'on pouvait améliorer ce projet par l'adjonction de buts de basket permettant de doubler la surface de jeu. Cet aménagement complémentaire a occasionné un dépassement de l'ordre de CHF 15'000.- raison pour laquelle il est demandé au Conseil municipal de l'avaliser, quand bien même la somme a déjà été dépensée. Parallèlement, à la demande des enseignants, du treillis a été rajouté sur la barrière de façon à retenir les ballons roulant sur le chemin Louis-Segond, ceci pour un montant de CHF 2'800.-. Enfin, la réalisation d'une fresque dont le descriptif figure dans l'exposé des motifs, pour un montant de l'ordre de CHF 15'000.- est prévue. À cela s'ajoute un montant de CHF 7'000 en vue de défrayer les jeunes qui participeront à ce projet ainsi qu'un montant de CHF 3'000.- destiné à couvrir les frais liés à la réalisation d'un graph dans la partie couverte du préau. En raison de ce qui précède, un crédit arrêté à CHF 45'000.- est prévu.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann, n'étant pas président de la commission qui s'est prononcée sur ce sujet lors de la dernière législature, n'a rien à ajouter.

M. Locher signale que la commission s'était rendue sur place et qu'elle avait préavisé favorablement ces objets, ceci à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind indique que, le 12 mai 2015, la commission s'est réunie pour analyser ce crédit qu'elle a préavisé favorablement à l'unanimité. La commission a été séduite par la plus-value amenée par la fresque et l'amélioration apportée au projet initial concernant l'espace de jeu dédié au basket.

Le président ouvre la discussion.

Mme Armand trouve très sympathique cette idée de fresque. Elle pense que tout a été étudié mais elle s'étonne néanmoins de la rétribution de CHF 7'000.- pour 7 jeunes en rupture, ce qui représente CHF 1'000.- pour chacun, pour deux semaines de travail. Franchement, elle ferait volontiers ce travail, du moins, elle relève que le défraiement proposé est très généreux. Ensuite, elle demande si les artistes médiateurs qui vont encadrer les jeunes sont originaires de la commune ou s'ils viennent d'ailleurs.

M. Locher indique que la partie artistique proprement dite du projet a été examinée dans le cadre du dicastère de Mme Grandjean-Kyburz, lors de la dernière législature. Il s'est préoccupé lui-même du support, c'est-à-dire du mur qui sera recouvert de la fresque. Les artistes qui vont encadrer les jeunes sont des créateurs connus en art public, spécialisés dans les créations éco-participatives. Les jeunes s'impliqueront sous la supervision des TSHM.

Mme Garcia Bedetti ajoute que les créateurs ont des cheminements aussi différents que complémentaires, l'une a suivi un cursus artistique multidisciplinaire incluant la photographie, le dessin, la peinture et la céramique qu'elle a étudiée quatre ans à Montréal afin d'acquérir le savoir-faire d'un métier traditionnel. Elle a ainsi élargi ses compétences de céramiste-mosaïste. L'autre créateur s'est tourné vers les études sociales environnementales et artistiques. Après un bac en anthropologie, il a complété en 2012 la rédaction d'un mémoire en sciences de l'environnement et complète actuellement un master en arts visuels à la Haute Ecole d'Art et de Design (HEAD) de Genève. Les deux créateurs partagent leur temps entre Montréal et Genève.

M. Hatt-Arnold se montre étonné de ce débat en Conseil municipal. Il pense que c'est le travail des commissions de poser ce genre de questions, d'étudier les projets afin que ce Conseil puisse délibérer sur la base de leur rapport. Il incombe plutôt au rapporteur de la commission de poser ces questions auxquelles il y a lieu d'être répondu.

Le président rappelle que tout le monde ne participe pas aux travaux de toutes les commissions. Il est donc légitime d'intervenir en séance du Conseil municipal.

Mme Sobanek fait remarquer que l'on se situe à cheval entre les deux législatures. Comme M. Hatt-Arnold l'aura remarqué, il n'y a pas de rapporteur de commission et en principe, c'est le président qui rapporte en séance du Conseil municipal. De toute manière, pour une fois qu'un débat est ouvert, il faut profiter de la démocratie, même s'il ne s'agit que d'une modeste question.

M. Gross rappelle que M. Spinelli, ancien président de la commission Bâtiments et Infrastructures, ne siège plus dans cette enceinte. En relisant le procès-verbal de la séance de la commission citée du 20 avril 2015, M. Gross remarque que M. Spinelli avait posé une question quant à l'état préoccupant du préau de l'école de Chêne-Bougeries, notamment de son revêtement autour de l'Agorespace. Or, il ne voit pas de réponse apportée ce soir à cette question. Une réfection totale ou partielle du préau est-elle prévue au cours de la présente législature ?

M. Locher répond que la question du revêtement du préau ne se situe pas dans le cadre du crédit demandé. Ce préau est parfois utilisé comme parking, lors de manifestations importantes. D'autre part, la route de Chêne étant actuellement en système unitaire, la question des bassins de rétention va se poser lorsque le CEVA sera achevé, à l'instar de ce qui se réalise actuellement au niveau du pont qui passe sur la Seymaz. Il faut donc se donner du

temps avant d'entreprendre une quelconque réfection du préau sachant aussi que les jeux sont parfaitement entretenus et en bon état.

La parole n'étant plus demandée le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DANS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE DE CHÊNE-BOUGERIES SUITE À LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 45'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 20 avril 2015,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 12 mai 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 18 voix pour et 1 abstention

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 45'000.- TTC pour couvrir les travaux complémentaires dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries suite à la création d'un terrain multisports ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 45'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2016 à 2025.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Commission Sociale

Mme Sobanek indique que la commission Sociale ne s'est pas réunie. Cela étant, certaines urgences doivent être traitées au cours de l'été. Ainsi, elle a été contactée par les responsables de l'association Episol qui se font beaucoup de souci suite au report de la séance de la commission à laquelle ils avaient initialement été contactés. Pour ceux qui n'étaient pas présents l'année dernière, Mme Sobanek rappelle qu'il s'agit d'une épicerie solidaire active

sur les Trois-Chêne, disposant d'un petit local à la paroisse protestante de Chêne-Bourg et qui cherchait un autre lieu. Une occasion s'est présentée sous la forme d'un local commercial. Le soutien des trois communes est toutefois nécessaire afin de permettre à l'association de payer le loyer qui se situe entre CHF 6'000.- et CHF 8'000.-. Mme Grandjean-Kyburz s'était d'ores et déjà montrée favorable à une telle aide.

La commission doit aussi traiter de la pétition concernant l'association « Caddie Service » ainsi que de la motion relative à l'aménagement des bâtiments publics communaux en vue de permettre leur accès à des personnes porteuses d'un handicap. A ce sujet, Mme Sobanek rappelle que le délai est déjà dépassé pour que la commune se mette en conformité avec les dispositions contenues dans la nouvelle Constitution s'agissant des accès aux bâtiments publics. Une autre motion demandait notamment l'aménagement du cheminement au tram depuis le Foyer des aveugles situé à la route du Vallon. Mme Sobanek n'a pas entendu parler de ce sujet dans les priorités de Mme la Conseillère administrative.

Délégation 3 Chêne Culture

Mme Wyss indique que lors de la dernière séance, il a été question, entre autres, des boîtes à livres. À cet égard, elle indique que la dixième va être installée très prochainement dans le parc de la Mairie de Chêne-Bourg. Concernant les 9 autres, 2 ont subi des déprédations, la première, à Sous-Moulin, endommagée vraisemblablement par une crosse de hockey et l'autre, située à Mirany, plus gravement, ayant été incendiée. Elles vont être réparées pour une prochaine utilisation.

Concernant diverses demandes de soutien à venir, Mme Wyss indique que le Festival Antigél souhaitait organiser un grand événement l'année prochaine, mais que son budget n'est toutefois pas encore établi. Il faudra aussi penser en 2016 aux trente ans de Théâtrechamp.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations du Conseil municipal

6.1 Événement culturel

M. Messerli souhaiterait apporter une information complémentaire concernant la culture pour indiquer que l'Opéra-Studio qui était encore en résidence cette année sur la commune prépare l'opéra de Claude Debussy « Pelléas et Mélisande ».

6.2 Déchetterie verte

M. Messerli a une inquiétude concernant la déchetterie verte dont M. Locher a fait mention et notamment quand il affirme que peu de personnes l'utilisent. M. Le Guern, président de cette assemblée, avait déjà envoyé une lettre, et ceci avant la dernière législature, mentionnant les dangers assez importants liés à l'utilisation de cette déchetterie. Étant lui-même un utilisateur, non professionnel, M. Messerli comprend volontiers que peu de personnes se lancent dans cette aventure consistant à essayer de vider les sacs dans les bacs à disposition. Il souhaiterait que dans l'analyse qui est annoncée sur ce sujet, on tienne compte de la situation actuelle qui peut expliquer que peu de personnes sont actuellement utilisatrices de cette installation.

M. Locher répond qu'il faut examiner la question en termes d'utilisateurs et en termes de tonnage. La grande majorité des gens qui ont des déchets de jardin utilisent les containers que

la commune vend à un prix moins élevé qu'à la Migros. En revanche, le volume de déchets verts traité au niveau de la déchetterie n'est pas issu de particuliers, mais provient en majorité d'entreprises. Or, l'investissement à consentir pour mettre aux normes la déchetterie est plus que conséquent. En effet, si les containers devaient être enterrés, vu leur taille, la problématique de la préservation du sous-sol deviendrait très importante. En d'autres termes, il ne serait pas raisonnable d'envisager une infrastructure spécifique pour les quelques utilisateurs qui peuvent aussi utiliser les containers que la commune met à disposition et qui font l'objet de levées.

M. Messerli pense qu'il y aura bientôt d'autres techniques que celles consistant à enfoncer dans le sol ces bacs qui sont effectivement de dimension assez gigantesque. Il n'y a qu'à observer la déchetterie verte qui fonctionne très bien en ville de Genève.

M. Locher rappelle qu'une infrastructure à l'instar de l'ESREC se justifie au niveau du canton, mais pas dans une commune de la taille de Chêne-Bougeries.

Le président confirme les termes de son courrier en rappelant la dangerosité liée aux marches d'accès à la déchetterie.

6.3 Commission ad hoc – dossier chemin De-La-Montagne

M. Martinez indique n'avoir pas pris position concernant le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal » mais il rappelle la création d'une commission ad hoc pour le suivi du dossier relatif au projet de surélévation des immeubles situés au chemin De-La-Montagne, composée de trois membres. Il souhaiterait savoir de quelle manière la communication concernant la récente rencontre entre l'Exécutif communal et les magistrats du canton va se faire, à savoir si cette communication appartient au Conseil administratif ou si elle appartient à la commission ad hoc de le faire.

Le président rappelle qu'il incombe à cette commission de s'organiser pour faire en sorte de communiquer et de faire le lien entre les différentes autorités.

M. Karr abonde dans ce sens mais il ne faut pas attendre de cette commission qu'elle serve simplement de lien entre le Groupe Montagne et le Conseil administratif. En effet, les contacts entre le Conseil administratif et ledit groupement sont étroits, nombreux et réguliers et vont se poursuivre. En revanche, le but de la commission ad hoc est d'entreprendre des actions et non pas seulement relayer de l'information que le groupement est à même d'obtenir en déléguant un de ses membres aux séances du Conseil municipal, lesquelles sont publiques. Son rôle est de réfléchir à des solutions praticables pour que la voix du Conseil municipal soit entendue, au côté du Groupe Montagne d'une part, et du Conseil administratif, d'autre part.

M. Martinez rappelle qu'il avait été question d'allouer un budget à la commission. Le PLR avait proposé une somme de l'ordre de CHF 15'000.- au cours de la précédente législature, afin de soutenir le mouvement, que ce soit en publiant des communiqués de presse, au niveau légal, en matière d'assistance juridique ou autre.

Le président observe que rien n'a été voté dans ce sens.

M. Martinez estime que ce budget serait utile si l'on sait que le Groupe Montagne ira de l'avant, soutenu en cela par la commission ad hoc.

Mme Sobanek souligne que chaque commission est libre de son organisation. Ainsi, rien n'empêche que la commission ad hoc convoque une réunion urgente, d'ici le 1^{er} juillet, et examine ce dont elle a besoin, puis propose une délibération au Conseil municipal.

6.4 Consortium du CEVA – licenciement collectif

M. Bauduccio rappelle que le consortium du CEVA a décidé d'un licenciement massif sans préavis, sans plan social, pour plus de 200 ouvriers, sans respect des conventions collectives de travail. Il faut que la commune s'informe à ce sujet car ce licenciement est véritablement inique.

M. Favarger abonde dans ce sens, mais il ne sait pas quelles sont les actions que l'on peut entreprendre au niveau communal. Qui plus est, les informations données par la Direction du projet CEVA sont souvent diffuses. A titre d'exemple, M. Favarger rappelle que le chemin de Grange-Falquet sera à nouveau fermé dans 4 jours pour une durée d'environ un mois, parce que les travaux entrepris, il y a environ une année et demie, et qui avaient duré plusieurs mois, n'étaient pas définitifs, contrairement à ce qui était initialement prévu.

6.5 Chantier de la Gradelle

M. Favarger signale qu'un comunier s'est plaint du fait que les voisins du chantier récemment ouvert à l'école primaire de la Gradelle n'avaient pas été bien informés.

6.6 Levée des ordures

M. Gross tient à remercier M. Locher d'avoir présenté ses objectifs de législature. Il aimerait l'inviter à relire les divers procès-verbaux de la commission Mobilités-Nature-Environnement qui s'était penchée sur le coût des levées d'ordures, lequel s'élevait en 2012 à CHF 2 millions environ. La question du nombre de levées avait été soulevée pour arriver à la conclusion que c'était *in fine* la quantité de déchets qui était à prendre en considération. En effet, pour lever x bennes de déchets, il faut le même nombre de camions, quel que soit le nombre de levées hebdomadaires.

6.7 Projet « Mobility »

M. Gross rappelle également les divers échanges qui ont eu lieu avec le responsable de Mobility Genève pour arriver à la conclusion que ce système n'était pas opportun pour la commune, du moins à l'époque. Il est vrai que les choses ont peut-être changé, mais il faut se référer à ce qui avait été dit.

6.8 Axe Frontenex

M. Gross aimerait obtenir une précision. M. Locher a mentionné dans ses communications l'axe Frontenex. Selon la répartition des dicastères du Conseil administratif, il a indiqué que cet objet relevait du dicastère « Biodiversité et Espace publics ». Cela veut-il dire que la question sera traitée en concertation avec M. Karr ?

M. Locher précise que dans le dossier dit de l'axe « Frontenex », l'aspect paysager est piloté par M. Karr, tandis que la question du sous-sol au sujet duquel de nombreuses interrogations demeurent, lui incombe.

6.9 Chênois Volleyball

Mme Wyss annonce qu'elle proposera en fin de séance des billets de loterie au profit du Chênois Volleyball dont le tirage aura lieu le lendemain. Le premier lot est constitué de deux billets d'avion Genève / Dubaï d'une valeur de CHF 2'000.-. Elle espère avoir bon accueil.

6.10 Adoption des procès-verbaux

Mme Wyss remarque qu'il est toujours difficile d'adopter des procès-verbaux lorsqu'il n'y a pas eu de réponse à une question posée. Elle en a fait l'expérience lors de la dernière législature. Dans le cadre du procès-verbal de la séance du 2 juin, une question avait été posée par Mme Sobanek, en l'occurrence à M. Gaillard, concernant le partage des tâches entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Mme Sobanek voulait savoir s'il existait une délibération du Conseil municipal, antérieure à 1996, instituant le système de répartition des compétences qui avait perduré à ce jour. Si tel n'était pas le cas, un changement de pratique serait illégal, en prenant l'exemple de la commission Sociale, en lien avec l'attribution des subventions en faveur des diverses associations actives dans le domaine de l'aide au développement ou dans le domaine de l'aide sociale. Mme Wyss revient sur la question de départ, à savoir la difficulté d'adopter un procès-verbal quand on n'a pas toutes les cartes en main. Elle tenait à ce que ce soit noté aujourd'hui afin que de telles situations ne se reproduisent lors de l'adoption des prochains procès-verbaux.

M. Locher pense que Mme Wyss est en train de remettre en cause le travail de transcription des séances de ce Conseil qui consiste à relater fidèlement ce qui a été dit en séance, que l'on donne une réponse ou non à une question posée. Il ne voit donc pas la relation entre l'adoption ou non d'un procès-verbal et la réponse ou l'absence de réponse donnée à une question particulière.

Mme Wyss estime cependant que lorsqu'une question est posée, il est normal d'attendre une réponse lors de la séance suivante.

M. Locher réitère que cela n'a rien à voir avec l'adoption du procès-verbal, si ce n'est de mettre en cause le travail de la procès-verbaliste.

Mme Sobanek remercie Mme Wyss d'avoir rappelé la question qu'elle avait posée et dont elle attend la réponse.

M. Gaillard répond, sous forme de boutade et comme aurait pu le dire à l'époque M. Walpen, ancien conseiller administratif, la réponse est non, quelle était la question. Plus sérieusement, il n'existe pas de délibération antérieure à 1996 portant sur la répartition des tâches entre le Conseil administratif et le Conseil municipal en lien avec l'attribution des subventions dans le domaine social.

6.11 Personnel communal

Mme Sobanek revient sur le projet d'engagement d'un APM et l'augmentation du taux d'activité de Mme Bolognino. Elle se demande s'il ne faut pas voter un crédit complémentaire. En effet, chacun aura pris connaissance du récent rapport de la Cour des comptes concernant la commune de Bernex laquelle s'est fait « tirer les oreilles » parce qu'elle ne faisait pas systématiquement voter les crédits complémentaires. Par ailleurs, lors de l'adoption des comptes 2013, le Conseil municipal a dû voter un dépassement considérable en lien avec divers crédits complémentaires. Le groupe Socialiste avait alors demandé expressément d'éviter cette manière de faire lors de la prochaine législature. Mme Sobanek réitère dès lors sa question : ne faut-il pas voter un crédit complémentaire ?

M. Locher répond que Mme Garcia Bedetti a certes fait état de l'engagement d'un APM, mais pas dans l'immédiat. S'agissant de l'augmentation du taux d'activité de Mme Bolognino, le « disponible budgétaire » a bien évidemment été vérifié, pour éviter de devoir déposer une demande de crédit complémentaire.

6.12 Droit de préemption

Mme Sobanek demande à M. Karr des explications sur le non-exercice du droit de préemption dont il a fait état dans ses communications.

M. Karr indique qu'il s'agissait d'un immeuble situé au N° 6 du chemin Grange-Canal, lequel faisait l'objet d'une cession sans soulte. De mémoire, le potentiel de logements à créer était de l'ordre de 12.

6.13 Programme de législature

Mme Sobanek a entendu avec beaucoup d'intérêt le programme de législature de M. Locher et de Mme Garcia Bedetti. Elle trouve dommage que le tiercé ait été présenté dans le désordre car il eut été plus logique que l'ensemble des membres du Conseil administratif présente un programme de législature. Concernant la Fondation pour le logement, elle rappelle que son groupe a vivement appelé à sa création. Elle soutient en cela M. Locher et espère que la création de cette Fondation va figurer dans le rapport du Conseil administratif. En ce qui concerne le statut du personnel, Mme Sobanek rappelle qu'à Veyrier, le nouveau statut a été longuement discuté et que c'est *in fine* le Conseil municipal qui l'a adopté. Certes, M. Locher dispose d'une confortable majorité, mais ce serait mieux de pouvoir discuter de cela sur le plan politique. Ensuite, les quelques suggestions de Mme Garcia Bedetti la laissent quelque peu sceptique, notamment pour ce qui concerne cette idée de fonds destiné à soutenir la garde à domicile pour mamans et papas au travail. C'est un sujet qui nécessite beaucoup de réflexion, car il faut veiller à ne pas entraîner les communiens dans une aventure qui pourrait être très risquée. S'agissant du projet consistant à ce que les collaboratrices du service Social communal se rendent parfois à domicile, Mme Sobanek voit une concurrence avec le travail réalisé par le CAS ou l'IMAD. Or, cela a toujours été la politique de la commune de veiller à ne pas prendre en charge des activités que d'autres services entreprennent déjà.

En ce qui concerne le traitement des déchets, Mme Sobanek rappelle la campagne organisée par l'État pour soutenir le compostage. Or, elle a appris dans une commission du Grand Conseil que la commune de Chêne-Bougeries avait été contactée pour participer à une expérience pilote sous forme de distributions de récipients verts destinés au compostage,

notamment dans les immeubles. Elle a d'ailleurs présenté ces récipients à la fin de la dernière séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement. À sa connaissance, la commune n'aurait pas répondu à cette proposition du canton. Le prix proposé pour ces récipients est à priori très avantageux et Mme Sobanek suggère que la commune participe à ce projet pilote.

M. Stroun, en tant que nouvel élu, a trouvé intéressant la présentation des programmes de législature de M. Locher et de Mme Garcia Bedetti. Il souhaite que M. Karr puisse entreprendre une présentation similaire lors de la prochaine séance et appelle au plébiscite.

M. Karr est donc appelé à présenter son programme de législature lors de la prochaine séance.

6.14 Pianos en libre service

Mme Armand aimerait apporter une information concernant les activités culturelles, information qui n'a pas été mentionnée par Mme Garcia Bedetti dans ses communications. Depuis le 8 juin, 5 pianos en libre service sont à disposition sur les Trois-Chêne. 1 se trouve à la place Graveson à Thônex, 2 à Chêne-Bourg, l'un dans le parc Floraire et l'autre à la place du Gothard et 2 à Chêne-Bougeries, l'un au rondeau et l'autre sur la place Colonel-Audéoud. Ce piano sera mis à disposition plus longtemps puisque le Laboratoire musical s'ouvrira avec un concert sur cet instrument.

Mme Garcia-Bedetti remercie Mme Armand pour cette information qu'elle avait effectivement omise.

6.15 Travail en commission sur les objectifs de législature

Mme Sobanek trouve positif de communiquer un programme de législature mais elle demande que les projets envisagés soient débattus en séances de commissions, qu'on puisse profiter ainsi des connaissances des conseillers municipaux car on est toujours plus intelligent ensemble que seul. En séances de commissions, on relève parfois des aspects qui n'apparaissent pas immédiatement sur dossier, comme cela a souvent été le cas, lors de présentations de vive voix en commission Sociale, par exemple.

M. Fassbind voulait rebondir sur ce que vient de dire Mme Sobanek. Il est d'accord sur le principe consistant à confronter les différentes visions, mais il faut aussi s'assurer que les séances de commissions ne deviennent pas un moyen d'enterrer certains projets.

6.16 Divers

M. Gaillard invite tous ceux qui n'ont pas encore retourné les divers documents qui leur ont été remis lors de la séance d'installation du 2 juin à le faire.

M. Karr rappelle que la coutume veut que l'on remette chaque année aux conseillers municipaux un CDrom contenant l'ensemble des procès-verbaux. M. Fassbind lui ayant fait remarquer que le CDrom devenait désuet, il propose la remise d'une clé USB ou l'envoi d'un lien téléchargeable.

M. Fassbind pense effectivement que le lien téléchargeable serait l'outil le plus adéquat au vu des différentes technologies existantes.

M. Karr attire l'attention sur le fait que la commune dépend du SIACG pour des questions de sécurité informatique. Or, le seul système téléchargeable que le SIACG met à disposition est un lien temporaire, d'une durée de deux semaines, qui n'est donc pas pérenne. Il faudra rétablir ledit lien, une deuxième fois, cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
J. LE GUERN